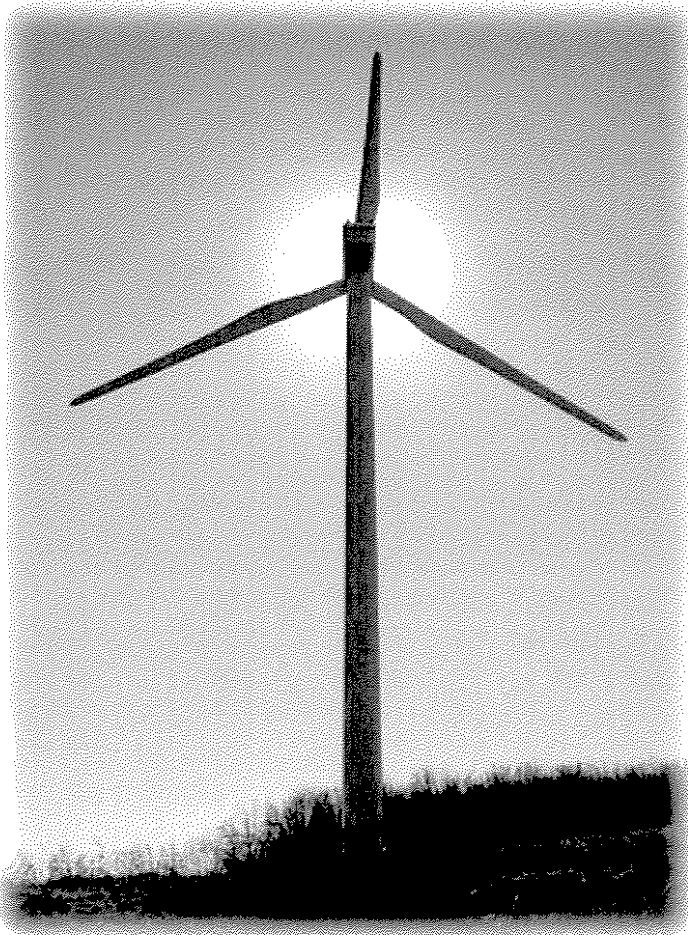




CARTE

PARC ÉOLIEN DE GROS MORNE



AVIS DE PROJET

2007



À L'USAGE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT	DATE DE RÉCEPTION Numéro de dossier
--	--

1 INITIATEUR DU PROJET

Nom :	Cartier énergie éolienne (GM) inc.
Adresse :	1111 rue Saint-Charles Ouest, tour ouest, bureau 402 ----- Longueuil, Québec ----- J4K 5G4
Téléphone :	(450) 928-0426
Télécopieur :	(450) 928-9583
Courriel :	normand_bouchard@cartierenergie.com
Responsables du projet :	M. Normand Bouchard , Vice-Président énergie éolienne, Cartier énergie éolienne Inc. Mme Christine Cinnamon- – Responsable de l'environnement, TransCanada Energy ltd.

2 CONSULTANTS MANDATÉS PAR L'INITIATEUR DU PROJET

Nom :	PESCA Environnement	HÉLIMAX Énergie
Adresse :	574 Perron ----- Maria, Québec ----- G0C 1Y0	4101 rue Molson, bureau 100 ----- Montréal, Québec ----- H1Y 3L1
Téléphone :	(418) 759-3605	(514) 272-2175
Télécopieur :	(418) 759-5524	(514) 272-0410
Courriel :	mcastonguay@pescaenvironnement.com	tremblayf@helimax.com
Responsables du projet :	Mme Marjolaine Castonguay , bio.M.Sc. Coordonnatrice de l'étude d'impact	M. François Tremblay, M. Urb., PhD aménagement Coordonnateur de l'étude d'impact

3 TITRE DU PROJET

Parc éolien de Gros-Morne

4 OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET

Cartier Énergie éolienne propose de construire et d'exploiter un parc éolien d'une puissance de 211,5 MW. Le début des activités de préparation et de construction de la première phase de ce projet est prévu pour 2009 et la mise en service en 2010 (100,5 MW). La construction de la deuxième phase débutera en 2010 pour être mise en service en 2011 (111,0 MW).

Le parc éolien de Gros-Morne constitue l'un des huit projets sélectionnés dans le cadre du premier appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (HQ-D) visant l'installation de 1000 MW d'énergie éolienne d'ici le 1^{er} décembre 2012. La région admissible pour l'implantation des parcs éoliens comprend la MRC de Matane et la région administrative de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine. Une récente étude de Hélimax Énergie sur le potentiel éolien de la région admissible justifie la réalisation de ce projet.

Le domaine proposé pour le parc éolien de Gros-Morne, tel que présenté dans la soumission à Hydro-Québec, offre un potentiel éolien appréciable et il est réalisable sur les plans économique et technique.

5 LOCALISATION DU PROJET

Le domaine actuel du projet est situé sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, soit dans les municipalités de Saint-Maxime-du-Mont-Louis et de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine. Plus précisément, la limite du domaine du parc éolien est localisée au sud de la route 132, à environ 1,8 km au sud-est du village de Gros-Morne (municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis), à 1,1 km au sud du village de Manche-d'Épée (municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine) et à 0,9 km au sud-ouest du village de Madeleine-Centre (municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine). Ces municipalités comptent respectivement 1 194 et 373 habitants (Statistiques Canada, recensement 2006).

Le domaine du parc éolien est principalement sous couvert forestier. La carte localisant le projet est présentée à l'annexe 1.

6 PROPRIÉTÉ DES TERRAINS

Selon la configuration initiale du parc éolien, la très grande majorité des infrastructures et des installations du projet sera située sur des lots publics, dont la majorité sur un territoire public non divisé (secteur sud du domaine). Ainsi, 93 % de la puissance (131 des 141 éoliennes de 1,5 MW) sera située en terre publique, tandis que 7 % (10 des 141 éoliennes) sera localisée en terres privées. Le détail concernant la tenue des lots nécessaires à ce projet est présenté à l'annexe 2.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et la MRC de La Haute-Gaspésie consentiront à attribuer au promoteur les droits fonciers requis pour l'implantation du parc éolien sur le territoire public à condition de respecter l'ensemble des exigences.

7 DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES VARIANTES

Cartier propose de construire un parc d'une puissance de 211,5 MW déployée par 141 éoliennes de 1,5 MW chacune. La configuration actuelle du parc maximise le facteur d'utilisation pouvant être obtenu selon le gisement éolien local.

Le projet comprend également les infrastructures et les équipements suivants : chemins d'accès, poste de raccordement, réseau électrique interne au parc, bâtiment de service et mâts de mesure de vent. Le parc éolien sera raccordé à une ligne de 230 kV du réseau d'Hydro-Québec située à proximité du projet.

Le projet inclut des activités de préparation et de construction, d'exploitation et de démantèlement.

7.1 Préparation et construction

Les activités de préparation et de construction du projet consistent à préparer le domaine et à construire le parc éolien. Cette phase comprend plus précisément les activités suivantes : mobilisation du chantier, déboisement, décapage, construction et amélioration des chemins, installation des équipements (éoliennes, lignes électriques, mât de mesure de vent, poste de raccordement, bâtiment de service), transport (ouvriers, équipements et machinerie) et restauration du domaine.

Des coupes forestières ont eu lieu et sont envisagées sur le domaine puisque celui-ci est majoritairement sous couvert forestier. Une harmonisation des travaux de déboisement sera effectuée par le promoteur en collaboration avec les détenteurs de CAAF de l'aire commune couvrant le domaine et opérant dans le secteur et avec la MRC de La Haute Gaspésie, afin de limiter les coupes. Des travaux de dynamitage seront réalisés seulement s'ils s'avèrent nécessaires. L'installation des éoliennes nécessitera la mise en place de socles de béton et l'utilisation de grues pour la levée des différentes composantes (tours, pales, etc.).

La construction du parc éolien de Gros-Morne s'effectuera en deux phases. La construction de la première phase, le secteur est du domaine, débutera en 2009, suivie de la deuxième phase, le secteur ouest du domaine, en 2010. Les mises en service de ces deux phases sont prévues respectivement pour 2010 et 2011.

7.2 Exploitation

Les activités prévues lors de la phase d'exploitation comprennent surtout l'opération du parc à l'aide d'un système centralisé, l'entretien des équipements et des infrastructures du projet, et les activités associées aux divers suivis environnementaux.

7.3 Démantèlement

Cette phase consiste à retirer les éoliennes, de même que le réseau électrique et le poste de raccordement, à transporter les équipements hors du domaine et à restaurer le site. Le démantèlement des installations du projet se fera selon les normes en vigueur.

8 COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES LIÉES À LA RÉALISATION DU PROJET

Le domaine du parc éolien de Gros-Morne est situé dans une zone pour laquelle l'implantation de projet éolien nécessite des conditions d'harmonisation selon le *Plan régional de développement du territoire public* (PRDTP) – volet éolien (zone 2.6). Ces conditions sont dues à la proximité de la route 132 et du sentier international des Appalaches passant dans le domaine. De plus, selon le PRDTP, la présence de sentiers récréatifs de VTT et de motoneige devra être considérée. Le projet sera également assujéti à l'ensemble des lois, des règlements et des normes qui s'appliquent sur ces territoires public et privé, notamment le règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Selon les informations disponibles à ce jour, le site à l'étude ne comporte aucune zone de conservation et aucune contrainte majeure au développement éolien.

Différentes composantes du milieu sont déjà connues par le promoteur. Certaines d'entre elles seront prises en compte dès la configuration initiale du parc. L'ensemble de ces éléments sera analysé en détail dans le cadre de l'étude d'impact, qui comprendra, entre autres, une évaluation approfondie du territoire.

Le domaine du parc éolien est situé en milieu forestier où des droits sont alloués pour la coupe forestière. Le relief du terrain est composé de plusieurs crêtes et sommets entrecoupés de vallées. Les éoliennes seront situées sur les crêtes et sommets. La réserve écologique de Manche-D'Épée est située à la limite nord du parc éolien.

Plusieurs espèces fauniques sont potentiellement présentes dans le domaine du parc éolien (orignal, caribou, ours noir). La grive de Bicknell figure parmi celles-ci. Les cours d'eau constituent un habitat du poisson, notamment pour l'omble de fontaine. La chasse est pratiquée dans le secteur, tant en terres publiques que privées.

Des bâtiments (chalets, résidences, et camps de chasse) sont présents dans le domaine du parc éolien. Une zone de villégiature est présente à proximité du lac au Diable.

Il est possible qu'il existe un potentiel archéologique amérindien sur le domaine.

Éléments à l'intention du gouvernement fédéral

- Le promoteur a l'intention d'appliquer au programme Écoénergie si le programme est toujours en vigueur pour cette période.
- Des cours d'eau permanents et intermittents se trouvent sur le domaine du projet, et un certain nombre de traverses sont prévues. L'étude d'impact du projet comprendra une section dédiée aux milieux aquatiques.
- Le domaine du projet ne comprend aucun cours d'eau navigable au sens de la *Loi sur la protection des eaux navigables*
- Le domaine n'est pas situé en terre fédérale.

9 PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS

Pendant la phase de préparation et de construction, les principaux impacts appréhendés comprennent la perturbation du couvert forestier et du sol à l'emplacement des éoliennes et des chemins d'accès, ce qui peut avoir un effet sur les habitats fauniques et sur les cours d'eau. Il est possible également que la perturbation locale du sol puisse avoir un impact sur les biens archéologiques, si le domaine a un potentiel archéologique important.

En phase d'exploitation, les enjeux les plus couramment soulevés sont liés au bruit, au paysage, à la faune aviaire et aux chiroptères. Cependant, il appert que les impacts sur ces composantes du milieu peuvent être minimisés, voire même éliminés dans certains cas, par une planification du projet et par la mise en place de mesures d'atténuation et de compensation appropriées. En ce qui concerne le bruit, mentionnons que les éoliennes modernes émettent de faibles niveaux sonores qui sont peu ou pas perceptibles à quelques centaines de mètres de la source. Les éoliennes seront implantées à des distances des résidences évitant le plus possible les nuisances dues au bruit, et en respect avec les lignes directrices en vigueur (note d'instruction 98-01 du MDDEP). Par ailleurs, le projet est situé sur un site accidenté (montagneux) ce qui limite l'impact visuel potentiel sur les centres villageois de Gros-Morne, de Manche-d'Épée et de Madeleine-Centre.

Les collisions d'oiseaux et de chauve-souris peuvent survenir avec des structures en hauteur telles que les éoliennes. Cependant, des études ont démontré que le taux de mortalité associé aux éoliennes est faible en comparaison à d'autres types de structures en hauteur, tels les édifices.

Certains impacts sur l'utilisation du territoire par les communautés locales peuvent être encourus, notamment en raison du transport des différentes structures nécessaire à la construction du parc. Par ailleurs, des impacts positifs sont anticipés sur l'économie locale, résultant de la création d'emplois lors de la phase de construction et d'emplois spécialisés lors de la phase d'exploitation.

Les impacts sur ces composantes du milieu, ainsi que d'autres impacts potentiels, seront évalués et discutés en détail dans le cadre de l'étude d'impact.

10 CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

La phase de préparation et de construction du projet se fera à partir de 2009. Le déboisement, la construction des chemins d'accès et le coulage des fondations seront alors réalisés. Les livraisons d'électricité au réseau d'Hydro-Québec sont prévues pour 2010 et 2011.

11 PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES

Aucune phase ultérieure au projet n'est prévue. À la connaissance de Cartier énergie éolienne, aucun autre projet ne se trouve à l'intérieur de la zone d'étude, bien que certains promoteurs pourraient viser des secteurs limitrophes pour un développement éolien.

12 MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Des rencontres seront organisées pour consulter les populations locales et les communautés autochtones. L'ensemble des activités de consultation entreprises par le promoteur, se déroulera dans les prochains mois. Les commentaires des différents intervenants du milieu seront pris en compte par le promoteur et intégrés, lorsque possible, au projet.


13 REMARQUES

À titre d'information, Cartier énergie éolienne (GM) inc. est formée des deux partenaires privés suivants :

- Innergex II Fonds de revenu
- TransCanada Energy ltd.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

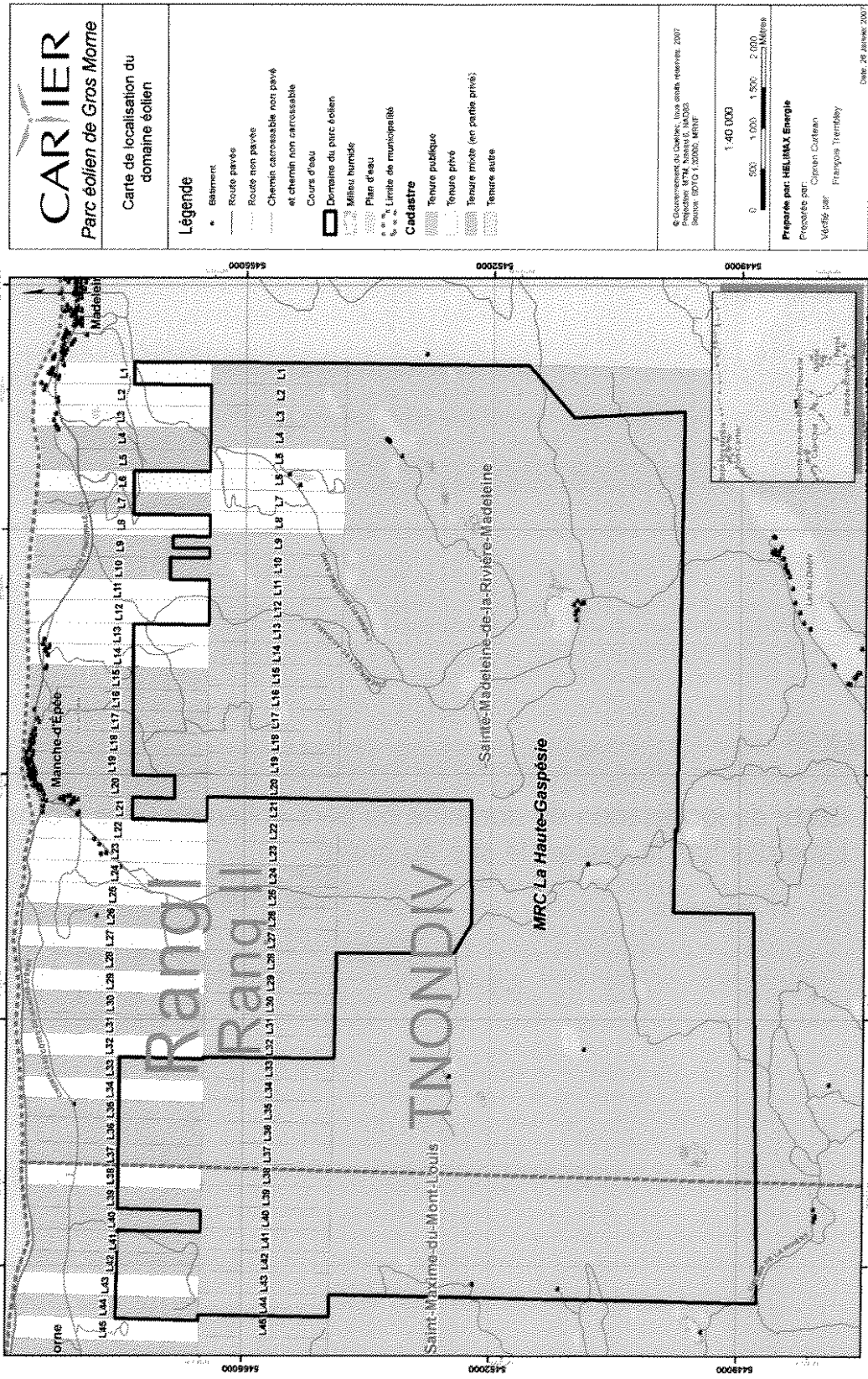
Signé le 3 mai 2007 par



M. Normand Bouchard,
Vice-Président énergie éolienne,
Cartier énergie éolienne Inc.

ANNEXES

1. Carte de localisation du domaine du parc éolien de Gros Morne
2. Liste des lots inclus sur le site du projet



Avis de projet – Parc éolien de Gros Morne
avril 2007

Annexe 2 : Liste des lots – Parc éolien de Gros Morne

Listes des lots pour le domaine du parc éolien de Gros Morne

Lot	Rang	Tenure	Municipalité	MRC	Canton
L1	RI	Privée	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L6	RI	Privée	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L7	RI	Mixte	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L9	RI	Mixte	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L10	RI	Mixte	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L13	RI	Privée	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L14	RI	Privée	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L15	RI	Mixte	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L16	RI	Mixte	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L17	RI	Mixte	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L18	RI	Mixte	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L19	RI	Mixte	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L20	RI	Mixte	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L21	RI	Mixte	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L33	RI	Mixte	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L34	RI	Privée	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L35	RI	Mixte	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L36	RI	Mixte	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L37	RI	Mixte	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L38	RI	Privée	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L39	RI	Mixte	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L41	RI	Mixte	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L42	RI	Mixte	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L43	RI	Privée	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L44	RI	Mixte	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L1	RII	Publique	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L2	RII	Publique	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L3	RII	Publique	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L4	RII	Publique	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L5	RII	Privée	Sainte-Madeleine-de-la-	La Haute-Gaspésie	Taschereau

Lot	Rang	Tenure	Municipalité	MRC	Canton
L6	RII	Privée	Rivière-Madeleine Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L7	RII	Privée	Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L8	RII	Privée	Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L9	RII	Publique	Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L10	RII	Publique	Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L11	RII	Publique	Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L12	RII	Publique	Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L13	RII	Publique	Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L14	RII	Publique	Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L15	RII	Publique	Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L16	RII	Publique	Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L17	RII	Publique	Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L18	RII	Publique	Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L19	RII	Publique	Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L20	RII	Publique	Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L33	RII	Publique	Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L34	RII	Publique	Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L35	RII	Publique	Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L36	RII	Publique	Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L37	RII	Publique	Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L38	RII	Publique	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L39	RII	Publique	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L41	RII	Publique	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L42	RII	Publique	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L43	RII	Publique	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	La Haute-Gaspésie	Taschereau
L44	RII	Publique	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	La Haute-Gaspésie	Taschereau
Territoire non divisé		Publique	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	La Haute-Gaspésie	Taschereau
Territoire non divisé		Publique	Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Taschereau

